


| | | |
|--|---|---|
|  <p>_AGGLO_ Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p> | <p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 17 juin 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Dominique LEROUX</i></p> | <p align="center">CA-DEL-2024- 083</p> |
|--|---|---|

**Avenant de prolongation des délégations de service public Assainissement
des communes d'Angerville et de l'EX SIARE**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Dominique LEROUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1410-1 et suivants relatifs aux contrats de concession, dont font partie les délégations de services publics,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3100-1 et suivant,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU la délibération CA-DEL-2024-001 du 5 février 2024 portant choix du mode de gestion assainissement sur le périmètre des communes d'Angerville, d'Etampes, de Morigny Champigny, de Brières les Scellés, d'Ormoy la rivière, de Châlo St Mars, de St Hilaire, de Chatignonville, de Boissy la Rivière, de Boissy le Sec, de Boutervilliers, de Mérobert, de Plessis Saint Benoist, d'Authon la Plaine, et de Saint Escobille.

VU l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics en date du 3 juin 2024,

CONSIDÉRANT le souhait de la CAESE de l'orientation vers une concession globale en assainissement au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT la garantie de continuité du service à maintenir au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la prolongation par avenants jusqu'au 31 décembre 2024 pour assurer la continuité du service public de l'assainissement pour la commune d'Angerville et des communes de l'EX-SIARE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 64 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elisabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS)), **2 ABSTENTIONS** (Xavier GUIOMAR, Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR)),

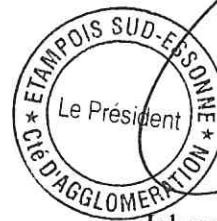
APPROUVE les avenants de prolongation des contrats de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2024 pour la commune d'Angerville et les communes de l'EX-SIARE tels que proposés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation des contrats de délégation de service public au 31 décembre 2024 pour la commune d'Angerville et les communes de l'EX-SIARE,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...